



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue par visioconférence (ZOOM), lundi le 1er mars 2021 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Siège #2 - vacant

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-03-39

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

06 - LÉGISLATION

06.01 - Résolution adoption du règlement no 423-21 abrogeant le règlement no 387-17 programme de revitalisation

06.02 - Avis de motion Projet de règlement no 424-21 abrogeant le règlement no 402-19 sur la gestion contractuelle

06.03 - Résolution adoption du projet de règlement no 424-21 abrogeant le règlement no 402-19 sur la gestion contractuelle

06.04 - Avis de motion Projet de règlement no 425-21 entente travaux municipaux

06.05 - Résolution adoption du projet de règlement no 425-21 entente travaux municipaux

06.06 - Avis de motion - Projet de règlement no 426-21 règlement d'emprunt réfection de la chaussée du 6e Rang

06.07 - Résolution adoption du Projet de règlement no 426-21 - Règlement d'emprunt pour la réfection de la chaussée du 6e Rang

06.08 - Avis de motion - Projet de règlement no 427-21 décrétant

l'acquisition d'un véhicule de déneigement et un emprunt de 237 000 \$

06.09 - Résolution adoption du projet de règlement no 427-21 décrétant l'acquisition d'un véhicule de déneigement et un emprunt de 237 000 \$

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

07.01 - Résolution acceptation offre de services Cain Lamarre

07.02 - Dépôt du rapport annuel - Application du règlement sur la gestion contractuelle

07.03 - Résolution - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

07.04 - Résolution acceptation offre de services CIM - Module élections et référendums

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

08.01 - Résolution acceptation de l'offre de services d'Éqip Solutions Génie pour le projet de remplacement du ponceau du 6e Rang

09 - TRAVAUX PUBLICS

09.01 - Résolution mandat DG - appel d'offres sur invitation

09.02 - Résolution octroi contrat à Les Immeubles 118 Inc. pour le balayage des rues

09.03 - Résolution octroi contrat à Débroussaillement Adam Vachon pour le fauchage des accotements des routes et des rangs

10 - VARIA

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 1er mars 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-03-40

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 1er février et du 22 février 2021, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à leur lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 1er février et du 22 février 2021 soient adoptés.

ADOPTÉE

2021-03-41

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er février 2021 et le 28 février 2021 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés pour un total de déboursés de quatre-vingt-trois mille six cent douze dollars et quatre-vingt-onze (83 612.91 \$) .

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 1er mars 2021.

06 - LÉGISLATION

2021-03-42

06.01 - Résolution adoption du règlement no 423-21 abrogeant le règlement no 387-17 programme de revitalisation

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement no 387-17 afin de ne plus offrir de crédit de taxes pour :

- la construction de nouveaux bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels, des immeubles à logements, manufacturiers et touristiques;
- l'acquisition d'une première résidence existante;
- l'acquisition par une entreprise d'un immeuble existant;

ATTENDU QUE ce règlement est abrogé afin de se conformer aux réglementations en vigueur;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 1^{er} février 2021;

Il est proposé par M. Maxime Veilleux;
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement no 423-21 abrogeant le règlement no 387-17 - programme de revitalisation soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2021-03-43

06.02 - Avis de motion Projet de règlement no 424-21 abrogeant le règlement no 402-19 sur la gestion contractuelle

Avis de motion au règlement no 424-21 - « Règlement abrogeant le règlement no 402-19 sur la gestion contractuelle »

Je, soussigné, M. Joey Veilleux, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 424-21 abrogeant le règlement no 402-19 sur la gestion contractuelle sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseiller(ère)

2021-03-44

**06.03 - Résolution adoption du projet de règlement no 424-21
abrogeant le règlement no 402-19 sur la gestion
contractuelle**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 1^{er} avril 2019, le règlement no 402-19 sur la gestion contractuelle et qu'il doit être abrogé et remplacé par le règlement no 424-21;

ATTENDUQUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QU'enconséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller, M. Joey Veilleux, à la séance régulière le 1^{er} mars 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. (ou de l'article 573 L.C.M.), ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

Il est proposé par le conseiller M. Joey Veilleux;
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement no 423-21 abrogeant le règlement no 387-17 - programme de revitalisation soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2021-03-45

06.04 - Avis de motion Projet de règlement no 425-21 entente travaux municipaux

Avis de motion au règlement no 425-21 - « Règlement entente travaux municipaux »

Je, soussigné, M. Laurier Poulin, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 425-21 entente travaux municipaux sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseiller(ère)

2021-03-46

06.05 - Résolution adoption du projet de règlement no 425-21 entente travaux municipaux

ATTENDU que le conseil municipal désire se doter d'un règlement qui permettra d'établir le type d'entente et les règles à suivre pour le promoteur désirant développer un secteur dans la Municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le projet de règlement no 425-21 entente travaux municipaux soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2021-03-47

06.06 - Avis de motion - Projet de règlement no 426-21 règlement d'emprunt réfection de la chaussée du 6e Rang

Avis de motion au règlement no 426-21 - « Règlement d'emprunt pour la réfection de la chaussée du 6e Rang »

Je, soussignée, Madame Renée Rodrigue, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 426-21 - Règlement d'emprunt pour la réfection de la chaussée du 6e Rang sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa

lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseiller(ère)

2021-03-48

**06.07 - Résolution adoption du Projet de règlement no 426-21 -
Règlement d'emprunt pour la réfection de la chaussée du 6e
Rang**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Benjamin désire faire les travaux de réfection de la chaussée sur une partie du 6^e Rang, sur une longueur de +/- 860 mètres;

ATTENDU que les coûts desdits travaux de réfection sont estimés à cinq cent trente-quatre mille six cent un dollar (534 601 \$);

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mars 2021, par la conseillère Madame Renée Rodrigue et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts desdits travaux de réfection de la chaussée;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Benjamin recevra une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 50 % des coûts de réalisation du projet dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale « Volet : Accélération des investissements sur le réseau routier locale (AIRRL) »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement no 426-21, soit adopté. Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2021-03-49

**06.08 - Avis de motion - Projet de règlement no 427-21 décrétant
l'acquisition d'un véhicule de déneigement et un emprunt
de 237 000 \$**

Avis de motion au règlement no 427-21 - « Règlement no 427-21 décrétant l'acquisition d'un véhicule de déneigement et un emprunt de 237 000 \$ ».

Je, soussigné, M. Joey Veilleux, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 427-21 - Règlement décrétant l'acquisition d'un véhicule de déneigement et un emprunt de 237 000 \$ sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseiller(ère)

2021-03-50

**06.09 - Résolution adoption du projet de règlement no 427-21
décrétant l'acquisition d'un véhicule de déneigement et un
emprunt de 237 000 \$**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Benjamin désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Benjamin doit remplacer le vieux camion de déneigement (MACK 85), car il a atteint sa durée de vie utile;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Benjamin doit faire l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement no 427-21, soit adopté. Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2021-03-51

07.01 - Résolution acceptation offre de services Cain Lamarre

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Cain Lamarre pour le forfait annuel en droit municipal;

ATTENDU QUE le coût est de 900 \$ pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le service de première ligne permet d'obtenir un avis juridique oral ou par courriel sur des questions en matière de droit municipal et que c'est nécessaire dans le travail de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de Cain Lamarre pour le forfait en droit municipal au coût de 900 \$ avant les taxes pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-03-52

**07.02 - Dépôt du rapport annuel - Application du règlement sur la
gestion contractuelle**

2021-03-53

**07.03 - Résolution - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la
démocratie et le respect**

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux

entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu·e et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par le conseiller M. Laurier Poulin;

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE

2021-03-54

07.04 - Résolution acceptation offre de services CIM - Module élections et référendums

ATTENDU QUE cette année il y aura des élections municipales à l'automne 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de CIM pour le coût d'utilisation et d'installation du programme servant à la gestion des élections, référendums et listes électorales;

ATTENDU QUE le coût pour ce module est de 2 200,34 \$ avec les taxes, incluant une formation et un suivi téléphonique sans limites d'appels;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de CIM au coût de 2 200,34 \$ taxes incluses pour le programme servant à la gestion des élections, référendums et listes électorales.

ADOPTÉE

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2021-03-55

08.01 - Résolution acceptation de l'offre de services d'Éqip Solutions Génie pour le projet de remplacement du ponceau du 6e Rang

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer le ponceau temporaire du 6e Rang par une installation permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services d'Éqip Solutions Génie pour les services professionnels en ingénierie pour le projet de remplacement du ponceau du 6e Rang incluant la préparation d'une demande d'autorisation ministérielle au MELCC;

ATTENDU QUE le coût s'élève à 38 568.65 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services d'Éqip Solutions Génie au coût de 38 568.65 \$ taxes incluses pour les services professionnels en ingénierie pour le projet de remplacement du ponceau du 6e Rang.

ADOPTÉE

09 - TRAVAUX PUBLICS

2021-03-56

09.01 - Résolution mandat DG - appel d'offres sur invitation

ATTENDU QUE la directrice générale doit préparer des demandes de prix et des appels d'offres sur invitation pour les dépenses 2021 suivantes :

- Achat et livraison de gravier
- Creusage des fossés
- Nettoyage des rues
- Fauchage des accotements des routes et des rangs
- Contrat de pelouse

ATTENDU QUE cette procédure permet une saine gestion financière des contrats;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Maxime Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice générale à préparer les demandes de prix et les appels d'offres sur invitation pour les dépenses 2021 mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

2021-03-57

09.02 - Résolution octroi contrat à Les Immeubles 118 Inc. pour le balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux prix pour le balayage des rues pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT QUE les prix ont été déposés lors du comité de travail du 22 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le droit de donner un contrat de gré à gré, et ce, selon les modalités du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise retenue pour le service de balayage des rues est Les Immeubles 118 Inc. selon les tarifs suivants :

- Camion balai aspirateur : 125 \$ / heure + taxes (départ de St-Georges)
- Tracteur avec balai tasseur (avec réserve d'eau de 2 000 litres) pour endroit avec un accotement en gravier : 105 \$ / heure + taxes (départ de St-Georges);
- Location d'une remorque-citerne au coût de 200 \$ / jour + taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être coordonnés avec le responsable des travaux publics de la municipalité avant de débiter le travail;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Les Immeubles 118 Inc. pourra faire le plein de diesel au garage municipal et que la Municipalité leur facturera la quantité utilisée;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin octroi le contrat de balayage des rues à Les Immeubles 118 Inc. selon les coûts mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

2021-03-58

09.03 - Résolution octroi contrat à Débroussaillement Adam Vachon pour le fauchage des accotements des routes et des rangs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux prix pour le fauchage des accotements des routes et des rangs pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT QUE les prix ont été déposés lors du comité de travail du 22 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le droit de donner un contrat de gré à gré, et ce, selon les modalités du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont les suivants :

- débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds : 85.00 \$ de l'heure;
- débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds : 95.00 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE cet entrepreneur connaît bien notre territoire et notre standard de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroi le contrat de fauchage des accotements des routes et des rangs à Débroussaillement Adam Vachon au coût horaire mentionné ci-haut et que les travaux seront coordonnés par le responsable des travaux publics.

ADOPTÉE

10 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2021-03-59

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 33.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse